



De combien d'argent le gouvernement prive-t-il les personnes assistées sociales?

Voilà près de cinq mois que le gouvernement du Québec s'entête à refuser de tenir compte de la révision de la Mesure du panier de consommation (MPC) par Statistique Canada et d'ajuster en conséquence les prestations versées aux personnes assistées sociales.

En agissant ainsi, il prive les personnes assistées sociales de plusieurs centaines de dollars par année et se trouve

à renier les engagements du dernier plan de lutte contre la pauvreté, des engagements qui étaient honteusement insuffisants.

Des cibles longtemps attendues

Le gouvernement a l'obligation de fixer des cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales et d'assortir ces cibles d'échéanciers.

De telles cibles auraient dû faire partie du premier Plan d'action gouvernemental adopté en 2004 pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement a toutefois longtemps ignoré cette obligation. C'est seulement en 2017 qu'il s'y est enfin plié, avec la publication de son troisième Plan d'action.

Des cibles en fonction de la MPC

Les cibles du troisième Plan d'action varient en fonction des programmes d'assistance sociale, chacune correspondant à un pourcentage donné de la MPC. Le gouvernement s'est ainsi engagé à assurer, au 1^{er} janvier 2021, un revenu disponible équivalant à 55,1% de la MPC aux personnes à l'Aide sociale, à 77,6% de la MPC aux personnes à la Solidarité sociale et à 90,1% de la MPC aux personnes à la Solidarité sociale de longue durée.

Par « revenu disponible », on entend l'ensemble des revenus annuels dont une personne (ou une famille) dispose après impôts et transferts sociaux. Ainsi, dans le cas des personnes assistées sociales, le revenu disponible annuel comprend, en plus du montant des prestations mensuelles, le crédit d'impôt pour solidarité (1 028 \$/an), le crédit pour la TPS (299 \$/an) et, le cas échéant, l'ajustement pour personne seule (600 \$/an).

Nouvelle base de la MPC

À la suite de la révision menée l'an dernier par Statistique Canada, le montant nécessaire à la couverture des besoins de base est passé, pour 2018 et pour une personne seule, de 17 820 \$ à 20 080 \$. Comme le coût de la vie augmente d'année en année, la MPC augmente elle aussi, sauf que Statistique Canada ne la met pas officiellement à jour tous les ans. En revanche, l'organisme indique comment s'y prendre pour le faire : il faut indexer séparément le montant de chacune des composantes du panier de consommation. Le Collectif a fait le calcul. Ainsi, pour 2021, et toujours pour une personne seule, la MPC s'élève à 20 767 \$, une différence de 687 \$ par rapport à 2018.

D'un manque à l'autre

Pour le Collectif, il va de soi que les politiques publiques doivent être basées sur les données les plus récentes. Mais le gouvernement n'est pas de cet avis et s'obstine à utiliser des montants qui ne correspondent pas à la réalité économique d'aujourd'hui. Les conséquences de cette obstination sont graves : des personnes qui n'ont déjà pas des revenus suffisants pour couvrir leurs besoins de base se voient privées de sommes qui devaient servir à rattraper un retard économique. Car, en effet, l'augmentation des prestations annoncée dans le troisième Plan d'action visait justement, de l'aveu même dudit plan, à combler un manque à gagner dû à une progression du coût de la vie plus rapide que celle des prestations. Pourquoi refaire la même erreur ?

Autrement dit, aussitôt « comblé » un manque à gagner, le gouvernement s'empresse d'en creuser un autre !

Le tableau ci-dessous montre l'écart entre le revenu disponible dont les personnes assistées sociales devraient disposer depuis le 1^{er} janvier dernier et celui que leur accorde dans les faits le gouvernement.

**Aussitôt
« comblé »
un manque
à gagner,
le gouver-
nement
s'empresse
d'en creuser
un autre !**

Revenu annuel dont les personnes devraient disposer	Revenu disponible actuel	Manque à gagner
Aide sociale 11 443\$ 55,1 % de la MPC	10 423\$ 50,2 % de la MPC	1 020\$ 85 \$ par mois
Solidarité sociale 16 115\$ 77,6 % de la MPC	15 259\$ 73,5 % de la MPC	856\$ 71 \$ par mois
Solidarité sociale de longue durée 18 711\$ 90,1 % de la MPC	17 503\$ 84,3 % de la MPC	1 208\$ 101 \$ par mois

La MPC (révisée!) : un minimum

Le Collectif ne cesse de répéter que les cibles du dernier plan de lutte contre la pauvreté sont nettement insuffisantes. Que le gouvernement vise moins que la couverture des besoins de base pour les personnes assistées sociales est proprement scandaleux.

En ce sens, il est difficile de concevoir qu'il cherche à renier des engagements aussi minimalistes. Car c'est bien ce qu'il fait présentement en refusant de tenir compte de la révision de la MPC.

Avec sa campagne *La MPC (révisée!) : un minimum*, le Collectif tente de faire pression sur le gouvernement pour qu'il ajuste les montants versés aux personnes assistées sociales en tenant compte de la MPC révisée. Il l'exhorte également à s'engager, dès maintenant, à viser la MPC pour toutes et pour tous!

Pour participer à cette campagne, rendez-vous au pauvrete.qc.ca/mpc-revisee-campagne



Coalition Main rouge

— Pour un réinvestis- sement dans le filet social

La crise de la COVID-19 révèle à quel point nos services publics et nos programmes sociaux sont sortis affaiblis d'une décennie de mesures d'austérité tous azimuts. Elle révèle également le caractère fondamentalement inégalitaire d'une société qui a érigé en dogme la logique néolibérale.

Le gouvernement Legault a évité de parler d'austérité depuis son arrivée au pouvoir, mais cela pourrait bien changer prochainement. Une hausse des dépenses et une baisse des revenus de l'État, effets simultanés de la pandémie, creusent un déficit budgétaire record. Le 12 novembre dernier, lors de la mise à jour économique, le gouvernement a signifié son intention de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans. Le ministre des Finances, Eric Girard, a voulu se montrer rassurant en disant que cela allait se faire « sans couper dans les services ». Le peu de confiance qu'on pouvait accorder à cette affirmation s'est cependant évanoui un quart de seconde plus tard, lorsqu'il a ajouté du même souffle : « et sans augmenter les taxes et impôts ». On connaît la chanson...

Pour parer à un nouveau cycle de coupes dans le système de la santé, le réseau de l'éducation, l'assistance sociale, les services sociaux, la protection de l'environnement, etc., la Coalition Main rouge a lancé une pétition. Celle-ci demande au gouvernement, entre autres, de renoncer aux politiques d'austérité, de réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux, de revoir le régime fiscal afin d'aller chercher l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire dans les poches des plus fortuné-e-s.

La Coalition demande également au gouvernement de mettre en œuvre 19 mesures qui pourraient apporter plus de 10 milliards \$ supplémentaires dans les coffres de l'État.

Pour un renforcement de notre filet social, signons la pétition!

filetsocial.ca

Date limite pour signer :
12 février

